

# Flash Info Lettre

AU FIL DE L'INFORMATION

## Programme du 14 Juillet

Le 14 juillet approche. Cette année nous avons décidé de voir grand pour célébrer la fête nationale.

Voici le programme de cette journée que nous voulons familiale et festive :

11h30 : Traditionnel dépôt de gerbe au monument aux morts en présence du conseil municipal, du conseil municipal des jeunes, des représentants du monde associatif et des sainghinois (que nous espérons nombreux !).

A partir de 16 heures, au stade de foot, nous invitons petits et grands à découvrir la plaine de jeux qui sera composée de plusieurs jeux gonflables et diverses activités annexes : basket au city stade, pétanque... Il y en aura pour tous les âges, avec des challenges organisés tout au long de l'après-midi !!! L'accès au terrain est totalement gratuit. Attention, même si l'équipe municipale (élus et agents) sera sur le pont pour veiller à la sécurité de tous, les mineurs doivent rester sous la surveillance de leurs parents.

Pour les plus calmes et curieux d'entre vous, la société historique vous proposera (au complexe sportif) une exposition photos ayant pour thème « la ker-



messe boom ». Ceux qui ont connu les belles années de cet événement auront l'occasion de se replonger dans leurs « vieux » souvenirs. Nostalgie ...

Afin de recharger les batteries, et bien entamer la soirée, nous assurerons sur place une petite restauration gratuite (frites/merguez ou saucisses) (dans la limite des stocks disponibles) sur inscription préalable à l'entrée du site. Le stand boisson (payant) sera assuré, par et au profit de l'association sainghinoise « Améliore la Vie » dont le but est de soutenir et financer la recherche médicale et scientifique sur les sarcomes. Des tables et chaises seront disponibles pour le confort de tous, mais pour une ambiance bucolique vous pouvez aussi opter pour un pique-nique sur l'herbe.

La soirée se poursuivra (les jeux gonflables seront présents jusqu'à 22 heures) en musique (années 80) jusqu'au feu d'artifice prévu à 23 heures. Il clôturera, en couleurs, cette belle journée...

*Thérèse LAFAGES /  
Marie-José TOURNON*

## 2020-2023 : Où en est-on de l'action municipale ?

M. Le Maire et l'équipe municipale vous invitent pour un temps d'échange sur le bilan mi-mandat le **26 septembre à 19h00** à la salle des fêtes.

A cette occasion, des tables rondes seront organisées avec les différentes délégations. Le public par table est fixé à 15 personnes

- Sécurité - Circulation
- Travaux - Vie associative
- Culture
- Social et seniors
- Transition écologique
- Scolaire et périscolaire
- Communication
- Urbanisme
- Fêtes et cérémonies - Vie économique
- Agriculture

Toutes les modalités concernant cette rencontre vous seront communiquées début septembre.

*Xavier WYTS*



*il y a quelques années ...*

# 42

## Le chiffre

42 – C'est le nombre de dictionnaires distribués aux élèves de CM2 du groupe scolaire Antoine de Saint Exupéry et de l'école Saint Joseph qui partent en 6<sup>ème</sup>. Après cette cérémonie, les élèves de CM1 et CM2 ont pu participer à une boom organisée par le Conseil Municipal des Jeunes.



*de nos jours...*

## Retour sur la fête de la nature des 26 et 27 mai.

Pour la 2<sup>ème</sup> édition de la fête de la nature à Sainghin, la commune avait choisi de mettre à l'honneur 3 professionnels qui ont fait de leur passion pour la nature et la biodiversité, leur métier.

Le vendredi soir, Magali, écogarde des espaces naturels de la Métropole Européenne de Lille, a fait découvrir



les différentes missions qu'elle accomplit à travers une balade dans le bois de la Noyelle.

Le samedi matin, le choix était proposé, soit de partir avec Sébastien pour une balade dans le village afin de mieux connaître les arbres, soit d'accompagner Marianne, botaniste en agroécologie pour une initiation à la

reconnaissance botanique des plantes sauvages comestibles.

Ces 3 ateliers qui ont rassemblé une bonne soixantaine de participants ont été particulièrement appréciés.

Jean-François OCHIN

## Les Incroyables Comestibles

« Les Incroyables Comestibles » est un mouvement mondial d'innovation sociale, lancé en 2008, par un groupe citoyen de Todmorden (ville de 15 000 habitants du nord-ouest de l'Angleterre). L'objectif vise à créer une abondance gratuite de nourriture à partager pour tous, dans une démarche d'autonomie alimentaire locale, saine, durable, engagée et inclusive.

Où en sommes-nous en France et particulièrement à Sainghin-en-Mélantois ?

Début 2016, il y avait plus de 80 villes en France où le mouvement s'est implanté. Le film documentaire « Demain » a participé à sa notoriété. A Sainghin-en-Mélantois, afin d'encourager le développement des Incroyables Comestibles et de créer du lien social dans les différents quartiers de la commune, une association Sainghinoise « Les chemins du zéro déchets » a mis en place une concertation avec la municipalité lors des préparatifs du deuxième ciné-débat autour du film « Qu'est-ce qu'on attend ? » de Marie-Monique Robin. Cette concertation a permis d'identifier en amont de la projection du film, des habitants engagés et des emplacements qui ont été équipés de bacs de culture par la municipalité dans plusieurs quartiers.

Dans la plupart de ces bacs vous trouverez des herbes aromatiques et des surprises plantées au fil des rencontres de jardinage entre voisins et suite au troc de plants organisé par l'association lors de la braderie de Sainghin. N'hésitez pas à venir nous rejoindre et cueillir, planter et arroser à votre tour !!!

Les bacs en cours actuellement :

- **Basilic** église avec Jean
- **Coriandre** mairie avec Momo
- **Arroche** Noyelle avec Martine
- **Romarin** Pasteur avec Émilie
- **École St Exupéry** avec Valérie et les enfants de grande section
- **École St Joseph Bergerie** avec Denis
- **Grand Sainghin Château** avec Soizic
- **Jonchère** avec Sophie

Et certainement, bien d'autres bacs encore à venir ...

Jean PRATZ

Petites photos de quelques réalisations :



"Basilic" en 2022



"Basilic" maintenant en 2023



Bac "Arroche"

Bac de l'école St Exupéry

Bac "Coriandre" derrière la mairie



## Les règles du savoir-vivre

### Lutte contre le bruit

Afin de vivre en toute quiétude avec son voisinage, éviter de faire du bruit (appareils électriques, tondeuses...) en dehors des horaires précisés ci-dessous :

- ▶ en semaine de 08h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- ▶ le samedi de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- ▶ les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

*Les services techniques municipaux, pour des raisons de nécessité publique, ne sont pas concernés par ces règles.*

### Brûlage des déchets

L'article 84 du règlement sanitaire prohibe très clairement ce genre de pratique.

Sachant que notre commune bénéficie par le biais de la Métropole Européenne de Lille d'un service de collecte et d'élimination des déchets, ainsi que d'une déchetterie pour le territoire Est, le brûlage des déchets ménagers et végétaux (branchages, etc...) est strictement interdit.

### Libérons les trottoirs

Voitures mal stationnées, poubelles laissées après le passage du camion benne empêchent les piétons, les personnes à mobilité réduite, les enfants, les voitures d'enfants de circuler sans danger sur les trottoirs.

**Ensemble, veillons à la sécurité de tous!!**



## BRUITS de voisinage



Respect et tolérance, apprenons à bien vivre ensemble.

### La propreté de la ville, c'est l'affaire de tout le monde !

N'oubliez jamais que vous êtes civiquement responsable de votre trottoir; propreté, absence de débris dangereux pouvant obstruer le passage, déneigement. Il en est de même avec le fil d'eau devant chez vous que vous devez nettoyer régulièrement.

### Affichage

Il est rappelé aussi qu'il est interdit d'utiliser le mobilier urbain (poteaux de signalisation, barrières de protection, feux tricolores) à des fins de communication événementielle ou autres (disparition d'animaux). Toute transgression est passible d'une amende en cas de non-respect de cette directive !

### Déjections canines

Pour que nos trottoirs ne deviennent pas des « crottoirs », chers amis propriétaires de chien, n'oubliez pas de ramasser leurs déjections à chaque promenade.

25 distributeurs de sacs plastiques sont disséminés dans la commune.



## Comment rester informé de l'actualité de votre commune sur votre mobile ?

► **Le FIL (Flash Info Lettre)**  
Avec chaque mois toute l'actualité de votre commune

► **Ma Mairie En Poche**  
Pour recevoir l'agenda des événements du week-end, les infos pratiques



QR Code –  
Ma Mairie  
en Poche –  
Android



QR Code –  
Ma Mairie  
en Poche –  
Apple



QR Code –  
Le Flash Info Lettre

Inscrivez-vous via le site internet :  
Rubrique : Ma commune – Les communications municipales – Ma Mairie en Poche ou Le FIL

Ou scannez les QR Code ci-dessous :

Les anciennes publications du FIL sont consultables sur le site internet de la commune.

Xavier WYTS

## Agenda

- **01 JUILLET**  
► Benne déchets verts  
Parking du cimetière  
09h00 à 17h00
- **08 JUILLET**  
► Benne déchets verts  
Parking du cimetière  
09h00 à 17h00
- **12 JUILLET**  
► Ecrivain public - Mairie  
Sur rendez-vous au  
06.77.75.52.68
- **13 JUILLET**  
► Don du sang  
Salle des fêtes - 14h00 à  
19h00
- **14 JUILLET**  
► Festivité du 14 juillet (le  
programme complet dans  
le présent FIL)
- **15 JUILLET**  
► Déchetterie mobile  
Parking du cimetière  
08h00 à 12h00
- **22 JUILLET**  
► Benne déchets verts  
Parking du cimetière  
09h00 à 17h00
- **29 JUILLET**  
► Benne déchets verts  
Parking du cimetière  
09h00 à 17h00

## Info pratique

15 – SAMU – Urgence médicale

17 – Police secours – Signaler  
une infraction

18 – Pompiers – Situation de  
péril ou accident

114 – Urgence SMS – Pour  
les personnes sourdes ou  
malentendantes

191 – Urgence aéronautique

196 – Sauvetage en mer

112 – Urgence Europe – urgence  
médicale, infraction, péril



## Le chant des légendes...

Le 2 juin 2023, plus de 150 personnes se sont rassemblées dans l'église Saint-Nicolas de Sainghin, pour écouter le concert du Chœur des Hauts de France.

Ce concert avait dû être annulé deux fois de suite pour raisons sanitaires, mais finalement les 60 choristes et l'orchestre n'ont pas manqué ce rendez-vous.

Le chœur nous avait préparé un programme bâti autour du répertoire romantique Allemand. (Mendelssohn, Stabat Mater de Rheinberger et Shubert).



Une belle soirée qui s'est terminée par une rencontre amicale entre spectateurs et artistes.

Les présents ont bien apprécié, et les absents n'ont plus qu'à regretter d'avoir raté ce magnifique moment dans notre belle église à l'acoustique reconnue.

Thérèse LAFAGES



## Pourquoi éteindre l'éclairage public nocturne à Sainghin en Mélançois ?



**La transition et la sobriété énergétique** sont des engagements fondamentaux de l'équipe municipale. Précurseur, la commune n'a pas attendu la crise de l'énergie pour s'engager dans une démarche de rénovation énergétique. A ce jour, la quasi-totalité des lampes au sodium a été remplacée par des leds 2 à 3 fois moins énergivores. L'objectif est de contenir les coûts d'énergie par un résultat neutre ou limité mais aussi de réduire notre empreinte carbone afin de préserver notre planète.

Dans un contexte financier inflationniste, la question de la réduction de l'éclairage public nocturne devient cruciale et représente un gisement d'économies simple à mettre en place. Notre engagement pour le développement durable nous incite aussi à réduire nos émissions de gaz à effet de serre pour préserver nos ressources naturelles et diminuer notre dépendance aux sources d'énergie importées.

La commune est traversée par deux rues à forte densité : la rue de Lille et celle du Maréchal Leclerc. Décision a été prise de déployer un éclairage nocturne hiérarchisé. La coupure d'éclairage de 23h à 5h00 sera effective sur tout le territoire à l'exception de ces deux axes pour lesquels l'éclairage sera maintenu à 50% de la puissance, cela, pour des raisons de sécurité. Le cœur de bourg conservera donc un éclairage de nuit.

### Bon à savoir :

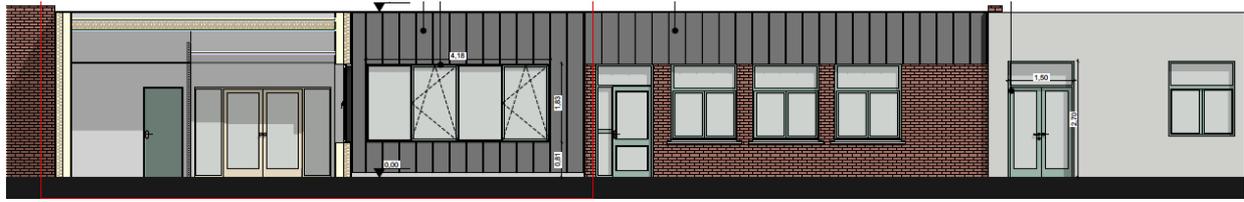
La pollution lumineuse a un impact concret sur la biodiversité, le climat, notre santé et l'observation du ciel. La lumière émise la nuit perturbe le cycle naturel de la vie basée sur une alternance jour/nuit. L'éclairage nocturne perturbe les animaux dans le choix de leur habitat, leurs déplacements et leur chasse. Cela nuit à leur bon fonctionnement physiologique et à leur rythme biologique tel que les cycles de reproduction. L'être humain est un animal diurne soumis aux mêmes règles, actif le jour et en repos la nuit. Il faut donc limiter les lumières intrusives la nuit afin de bien régénérer nos organismes.

Le niveau d'éclairage public n'a aucune incidence sur la baisse ou la hausse de la criminalité, en effet, selon les statistiques officielles 80 % des vols et agressions ont lieu en plein jour. Les auteurs de délits ont besoin de lumières pour agir et sont paradoxalement plus visibles et identifiables dans le noir.

Enfin, l'éclairage public est avant tout destiné à éclairer les piétons. C'est pourquoi les horaires 23h à 5h du matin sont privilégiés pour l'extinction. En effet, les balades à pied sont limitées voire nulles à ces heures de la nuit. Les véhicules disposent de leur propre éclairage et les conducteurs ont tendance à ralentir en l'absence de lumière.



## Extension et aménagement du restaurant scolaire communal.



Les bonnes conditions d'accueil et la qualité de l'enseignement proposées au groupe scolaire public Antoine de Saint Exupéry génèrent une augmentation constante des effectifs inscrits à la cantine. Le service de restauration est également proposé aux enfants inscrits aux centres de loisirs durant les vacances scolaires. Soucieux d'apporter plus de confort et de flexibilité au service de cantine, le conseil municipal a décidé d'agrandir et de rénover le restaurant scolaire.

Une extension du bâtiment actuel sera construite pour accueillir plus d'enfants et donnera pour les plus petits un accès direct à la salle de restauration sans passer par l'extérieur. D'autre part, la zone technique sera entièrement rénovée pour implanter un self-service dont l'objectif est de fluidifier les services et de poursuivre notre action de sensibilisation au gaspillage et à la gestion des déchets auprès des élèves.

Pour ces travaux, la commune est accompagnée financièrement sur les coûts d'investissement à hauteur de 20 % par l'Etat (128 000 €) et à hauteur de 30 % par le Département du Nord (186 417 €). Les travaux débuteront en juillet et devraient se terminer au premier trimestre 2024. Ceux-ci nécessitent de délocaliser temporairement le service de cantine vers la nouvelle salle polyvalente associative à compter du 7 juillet 2023. Les services municipaux mettront tout en œuvre en termes d'accueil et de logistique pour que cette contrainte n'ait pas d'impact sur la qualité du service proposé.



## Mise à disposition de la nouvelle salle polyvalente associative



La vie associative Sainghinoise est un des piliers de l'animation de notre commune. Par leurs actions, les associations contribuent à tisser du lien entre tous et proposent des activités riches et variées.

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023, un espace dédié leur est consacré dans le complexe sportif. La nouvelle salle polyvalente associative d'une superficie de 300 m<sup>2</sup> et une cuisine aménagée ont été dotées de tous les équipements nécessaires pour organiser des activités associatives ou festives.

La salle est équipée de toutes les technologies multimédia (internet, sonorisation, vidéo-projection) et du mobilier nécessaire (tables, chaises, vaisselles, électroménagers). Des gradins ont également été installés pour faciliter les manifestations sportives ou culturelles. L'organisation des assemblées générales, expositions, conférences voire ateliers de travail sera grandement facilitée par la disponibilité de cet équipement. Cette salle dispose d'un accès extérieur indépendant dans un environnement privilégié.

La gestion différenciée de cette nouvelle salle donnera également davantage de disponibilité à la salle des fêtes municipale. Le calendrier de réservation souvent saturé limitait drastiquement son accès aux Sainghinois pour des manifestations privées ou des mariages.

Le processus de mise à disposition de l'une ou l'autre de ces deux salles reste soumis à l'accord préalable des services de la mairie, au tarif délibéré et sous réserve d'un dossier de réservation complet.